

Règlement du jeu D&P x Reebok

1. Organisateur

La société Believe, société anonyme au capital de 479 267,29 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 481 625 853, dont le siège social est situé au 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France (« **l'Organisateur** ») organise un jeu concours avec obligation d'achat du 3 décembre 2021 à 14h00 au 20 janvier 2022 à 23h59 (la « **Durée** ») accessible uniquement sur internet (le « **Jeu** »).

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter **contest-fr@believe.com**

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de participation au Jeu, résident en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Jeu (le « **Participant** »).

Une seule participation est autorisée par personne (même commande).

3. Modalités de participation

Pour participer, le Participant devra pendant la Durée :

- Se connecter sur le site www.doretdeplatineshop.com ;
- Précommander au minimum 1 (un) produit de la collection issue de la collaboration entre D'Or et de Platine et Reebok sur le site ;
- Avoir accepté le règlement du Jeu ;

4. Sélection des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort réalisé informatiquement par l'Organisateur dans les 15 (quinze) jours suivant la clôture du Jeu (le « **Gagnant** »). Le Gagnant sera informé via email à l'adresse email et/ou via SMS via le numéro de téléphone communiqué lors de la précommande d'un des produits de la collaboration entre D'Or et de Platine et Reebok, dans les 7 (sept) jours suivant le tirage au sort (la « **Notification** »).

À l'exclusion du Lot 1, le gain sera envoyé dans les 15 (quinze) suivant la réponse du Gagnant à la Notification, à l'adresse postale communiquée lors de sa précommande d'un des produits de la collaboration entre D'Or et de Platine et Reebok. Concernant spécifiquement le Lot 1, le Gagnant devra se rendre auprès du concessionnaire indiqué par l'Organisateur, en possession de toute documentation utile, afin de remplir l'ensemble des formalités administratives requises.

Les autres Participants ne seront pas recontactés par l'Organisateur.

5. Dotations

Les Dotations sont les suivantes :

- 1 (un) exemplaire du Lot 1 : Un scooter Yamaha TMax 560 personnalisé aux couleurs de la collaboration entre D'Or et de Platine et Reebok, d'une valorisation de 13 049€.
- 15 (quinze) exemplaires du Lot 2 : Deux places pour le concert de JuL au Vélodrome le samedi 4 juin 2022, d'une valorisation unitaire de 120€.
- 100 (cent) exemplaires du Lot 3 : Un ballon d'Or et de Platine issue de la collection D&P Supporter, d'une valorisation unitaire de 24,90€.
- 100 (cent) exemplaires du Lot 4 : Un pack CD « Indépendance » d'une valorisation unitaire de 19,99€.
- 300 (trois-cents) exemplaires du Lot 5 : Un signe JuL géant d'une valorisation unitaire de 12€.

Le Gagnant remportera, de manière aléatoire, 1 (un) exemplaire d'un des Lots détaillés ci-dessus.

Ce lot n'inclut pas les frais de transport, d'hébergement ou autres dépenses personnelles en vue de bénéficier du Lot, qui demeurent à la charge du Gagnant.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet de leur contre-valeur en espèces.

Tout lot qui ne pourrait être livré ou qui reviendrait à l'Organisateur, pour des raisons étrangères à l'Organisateur (adresse erronée fournie par le Gagnant, absence de réponse de la part du Gagnant à la Notification, etc...) pourra être réclamé par le Participant auquel il a été attribué dans un délai de 1 (un) mois après l'envoi de la Notification. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être réclamé et sera réattribué par tirage au sort, dans les mêmes conditions que le premier tirage réalisé.

6. Responsabilités

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Jeu. En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

Il appartient au Gagnant de réaliser sous sa responsabilité et à sa charge toutes les formalités nécessaires à la réception du Lot, et notamment toute condition qui pourrait être posée par le Vélodrome. Le Gagnant respectera également tout règlement et consigne du Vélodrome. L'Organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable, et ne sera pas tenu à compensation ou lot de remplacement, si le Gagnant ne remplit pas ces conditions et ne peut donc pas profiter du Lot.

Les Organisateurs ne sauraient répondre d'aucun défaut du Lot, pour lesquels il appartiendra au Gagnant d'agir à l'encontre du fabricant.

Il appartient au Gagnant de réaliser toutes les formalités nécessaires à l'utilisation du Lot (carte grise, assurance etc.).

7. Informatique et libertés

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription au Jeu sont traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu, à la détermination des gagnants et à la remise du Lot.

Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

En plus de sa Participation au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique ponctuel d'information de la part de l'Organisateur concernant l'artiste. Cette inscription est facultative et le Participant peut à tout moment cliquer sur « me désabonner » dans les emails reçus.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le Participant peut contacter l'Organisateur en remplissant [ce formulaire](#).

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par l'Organisateur : [Legals | Believe](#)

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté <https://www.cnil.fr/>.

8. Dispositions générales

La participation au jeu emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Tout Participant ne se conformant pas au règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française.